

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_174

**OBJET : CREATION ET MEMBRES DE
COMMISSION INTERCOMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

L'an deux mille-vingt, le huit septembre à 19 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

Date de la convocation : mardi 1^{er} septembre 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Votants : 35</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Matthias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Christian ALLEGRET à Pascal SERVAIS ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN</p>
--	--

CONSIDÉRANT le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

CONSIDÉRANT les articles 346 et 346 A du Document III du code général des impôts ;

CONSIDÉRANT que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses Communes membres ;

Le Président propose la composition de la commission comme suit :

Commune	Civilité	Prénom	Nom
CORBEL	Monsieur	Johny	MIRON
CORBEL	Madame	Isabelle	MAURY
ENTRE-DEUX-GUIERS	Monsieur	Raphaël	MAISONNIER
ENTRE-DEUX-GUIERS	Monsieur	Stéphane	CHABOT
ENTREMONT LE VIEUX	Monsieur	Jean-Paul	CLARET
ENTREMONT LE VIEUX	Monsieur	Marcel	PIN
LA BAUCHE	Monsieur	Jean-Claude	FELIX
LA BAUCHE	Monsieur	Franck	GARAVEL
LES ÉCHELLES	Madame	Ingrid	GAVIOT
LES ÉCHELLES	Monsieur	Didier	BERTELONE
MIRIBEL-LES-ÉCHELLES	Madame	Françoise	BARBIAN
MIRIBEL-LES-ÉCHELLES	Monsieur	Bernard	BLONDIN
ST-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	Monsieur	Denis	DEBELLE D'AVIGNESE
ST-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	Madame	Rachel	PUGLISI
ST-CHRISTOPHE-LA-GROTTE	Monsieur	Olivier	PÉRONNET
ST-CHRISTOPHE-LA-GROTTE	Monsieur	Fabrice	MESSING
ST-FRANC	Monsieur	Yves-Julien	GUIBERT
ST-FRANC	Monsieur	Florent	VIBOUD
ST JEAN DE COUZ	Madame	Ingrid	RÉNÉ
ST JEAN DE COUZ	Madame	Murielle	GIRAUD
ST-JOSEPH-DE-RIVIERE	Madame	Marylène	GUIJARRO

ST-JOSEPH-DE-RIVIERE	Madame	Martine	
ST-LAURENT-DU-PONT	Monsieur	Bertrand	
ST-LAURENT-DU-PONT	Monsieur	Jean-Paul	
ST PIERRE-DE-CHARTREUSE	Monsieur	Albert	
ST PIERRE-DE-CHARTREUSE	Monsieur	Stéphane	GUSMEROLI
ST PIERRE D'ENTREMONT 38	Madame	Sylvène	ALLARD
ST PIERRE D'ENTREMONT 38	Monsieur	Marc	GAUTIER
ST PIERRE D'ENTREMONT 73	Monsieur	Alexandre	FOULAZ
ST PIERRE D'ENTREMONT 73	Monsieur	William	HANTSON
ST PIERRE DE GENEBOZ	Monsieur	Marcel	PAÏTA
ST PIERRE DE GENEBOZ	Monsieur	Christophe	ROSSET-CAILLER
ST THIBAUD-DE-COUZ	Monsieur	Denis	BLANQUET
ST THIBAUD-DE-COUZ	Madame	Maryline	ZANNA

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
 Reçu en préfecture le 18/09/2020
 Affiché le 18/09/2020
 ID : 038-200040111-20200914-20_174-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- **PROPOSE** la liste (ci-dessus) au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
 Le 14 septembre 2020,

Le Président
 Cédric VIAA

